



École des Pionniers-de-Maillardville
programme secondaire

Formulaire de permission pour sortir à l'extérieur du
terrain de l'école à l'heure du midi
8^e à 12^e année

Ce document est à remettre, complété et signé, au secrétariat avant que l'élève puisse sortir à l'extérieur du terrain de l'école à l'heure du midi.

☞ Selon la loi scolaire qui s'applique en Colombie-Britannique, un élève de la 8^e à la 12^e année peut sortir à l'extérieur du terrain de l'école pendant l'heure du dîner avec la permission écrite de ses parents.

☞ Seul le présent formulaire fait office de permission écrite.

☞ Même s'ils sont inclus dans l'horaire du secondaire, les élèves de la 7^e année n'ont pas ce privilège.

☞ Il est entendu que les élèves doivent respecter l'horaire du dîner et être de retour à temps pour les cours de l'après-midi. Un élève qui ne respecte pas cette condition peut se voir révoquer ce privilège de manière temporaire ou permanente par la direction de l'école.

☞ Il est entendu que les élèves doivent bien se comporter et respecter le code de vie de l'école même lorsqu'à l'extérieur du terrain de l'école. Un élève qui ne respecte pas cette condition peut se voir révoquer ce privilège de manière temporaire ou permanente par la direction de l'école.

Nom de l'élève : _____

Nom du parent /tuteur légal : _____

Signature du parent /tuteur légal : _____ Date : _____

Merci de votre collaboration,

La direction